

Député au Parlement européen
Groupe PPE depuis juin 2009
Circonscription Île-de-France
et des Français de l'étranger

→ Membre de la commission
du Marché intérieur et de la
commission des affaires étrangères

→ Maire de La Garenne-Colombes

→ Professeur de Médecine

Pour plus d'informations, contactez-moi :
philippejuvin92@gmail.com

N° **37**
MARS/AVRIL
2017

Soutenez mon action,
et rejoignez-moi sur

WWW.PHILIPPEJUVIN.FR

La Lettre de Philippe Juvin



Philippe Juvin, votre député européen d'Île-de-France et des Hauts-de-Seine

Présidentielles : pour ou contre l'Europe. Et deux ou trois autres commentaires...

La Droite est donc parvenue à perdre cette élection imperdable. Alors que le pays n'a jamais été aussi solidement ancré à droite, alors que le bilan de la Gauche est si mauvais que François Hollande s'est trouvé dans l'impossibilité de se représenter, alors que le désir d'alternance n'a jamais été aussi fort, nous avons perdu. Elle ne sera pas au second tour pour la première fois de son histoire. Il faudra vite analyser les causes de ce désastre électoral, mais les priorités des semaines à venir sont ailleurs. Ne nous divisons pas.

Il faut aujourd'hui faire un choix pour le second tour. Le projet économique de Marine Le Pen est insensé ; sa mise en œuvre nous conduirait à la faillite et à la catastrophe immédiate, politique, économique et sociale. Si nous voulons que la France puisse continuer à peser sur les affaires du monde, faisons tout pour qu'elle reste en Europe. Et quels que soient les sentiments négatifs que Macron peut nous inspirer, entre deux maux, c'est à dire entre le risque de la poursuite du déclin hollandiste et la faillite certaine, nous n'avons malheureusement pas le choix. Soutenir Emmanuel Macron au second tour ne veut pas dire que nous soutenons son projet, mais signifie que nous voulons faire barrage à une offre dangereuse.

Notre famille politique doit aussi préparer les législatives pour espérer peser sur les choix futurs. Et les gagner pour revendiquer le leadership d'une nouvelle majorité parlementaire.

Pour gagner ces élections législatives, nous devons revenir à une ligne claire et la tenir. La Droite doit être à la fois fière de l'identité nationale et résolument européenne, car c'est l'Europe qui permet à la France d'exister. Mais être aussi une Droite humaniste et qui parle aux plus modestes pour que les réformes structurelles soient acceptées, et une Droite des droits et des devoirs. Soutenir Macron au second tour de la présidentielle pour empêcher la catastrophe, mais rester nous-mêmes. Car le risque, en n'étant plus nous-mêmes, est de disparaître en rendant au Front national l'immense service d'apparaître comme la seule force d'alternance.

Le chemin est étroit pour transformer une déroute en un début de renouveau. La défaite n'est pas celle de nos idées. Les élections législatives nous donnent la chance ultime d'obliger le futur président à les prendre en compte et à le contraindre. Nous pouvons donner une majorité législative au pays qui ne soit pas la majorité de circonstances qui se sera exprimée au second tour de la présidentielle. Encore faut-il que nous ne nous divisions pas, et que les Français comprennent que, entre une Marine Le Pen inadaptée à la situation et un Emmanuel Macron tiraillé entre Robert Hue et Alain Madelin, nous sommes les seuls à avoir une colonne vertébrale.

Philippe Juvin,
Député européen LR
Maire de La Garenne-Colombes





BREXIT : début des négociations

Le 29 mars dernier, le gouvernement britannique a annoncé sa décision de déclencher l'article 50 du traité de Lisbonne. Il officialise ainsi sa volonté de quitter l'Union européenne et dispose de deux ans pour négocier les modalités de ses relations futures avec l'Union. Une série de réunions se dérouleront la semaine du 24 au 28 avril et se termineront par un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Les 27 pays seront assis sur le même banc face au Royaume-Uni. Ils devront présenter les orientations qu'ils suivront collectivement durant la négociation à venir.

La lettre d'information parlementaire de **Philippe Juvin**

Armes à feu

Mardi 14 mars dernier, après 18 mois de débats, le Parlement européen a adopté à une large majorité le Rapport FORD concernant la révision de la Directive sur les armes à feu.

CONTEXTE

Depuis 1991, une directive régit l'acquisition et la détention d'armes à feu dans l'Union européenne. En janvier 2015, après les attentats de Charlie Hebdo, la Commission européenne a estimé qu'il était indispensable de la réviser, pour assurer plus de sécurité aux citoyens européens. Cette proposition part d'un constat assez juste : les législations nationales sur la possession légale des armes sont très différentes d'un pays à l'autre. Avec l'ouverture des frontières et la menace terroriste croissante, il fallait donc rapidement mettre fin à certaines dérives, interdire les armes d'assaut et les armes semi-automatiques, rendre les désactivations d'armes plus efficaces dans tous les pays et recenser les armes en circulation dans l'UE.

UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

► Dans le contexte actuel, **cette révision était nécessaire afin de renforcer la sécurité intérieure de notre pays**. En effet, les attaques terroristes que nous avons connues soulignent qu'il y a de trop nombreuses failles dans la législation européenne relative aux armes à feu. L'exemple malheureux des attentats de Paris en janvier 2015 en est la preuve. En effet, l'un des terroristes avait



utilisé deux fusils d'assaut, acquis librement sur le marché et rendus de nouveau utilisables par simple retrait de goupille... Ces armes, appelées plus communément « armes à blanc » ou « armes d'alarme » n'étaient pas considérées comme des armes à feu mais comme des objets, ne faisant en conséquence l'objet d'aucun suivi.

QUE RETENIR DU TEXTE ?

- Désormais, il y aura des **contrôles plus stricts sur les armes tirant à blanc et les armes mal neutralisées**.
- **Les États membres devront mettre en place un système de contrôle** pour la délivrance ou le renouvellement des autorisations et pour l'échange d'informations.
- **Les conditions d'achat en ligne d'armes à feu et/ou de munitions seront plus strictes**.
- Il y aura également une **harmonisation des règles pour le marquage des armes à feu** dans l'UE afin d'améliorer leur traçabilité.
- **Mêmes les conditions de circulation des armes à feu neutralisées seront renforcées**.

► Par ailleurs, **trop d'armes datant des années 1940-1950 circulent sans qu'il y ait une traçabilité sur le sol européen**. C'est comme cela que Mohamed Merah, auteur des attentats de Toulouse s'est retrouvé en possession, entre autre, d'un pistolet Remington datant de 1942 et d'un pistolet mitrailleur STEN datant de la Seconde Guerre mondiale. Il a donc paru nécessaire d'améliorer la conservation des données durant toute la durée d'existence de l'arme et de permettre l'échange de ces données entre les autorités nationales.

► La Directive avait initialement prévu d'interdire l'acquisition de toutes les armes à feu automatiques (armes d'assaut) transformées en semi-automatiques, car rien ne garantit que ces armes ne puissent pas ensuite être retransformées en armes automatiques. Néanmoins, **le PPE a ajouté de nombreuses exceptions pour les tireurs sportifs ainsi qu'une clause de droits acquis pour les propriétaires existants**.

Référendum Turc

Le 16 avril dernier, les Turcs ont voté en faveur de l'élargissement des pouvoirs du président turc Recep Tayyip Erdogan. Suite à cette réforme constitutionnelle, plus d'un millier de personnes ont manifesté contre les résultats annoncés sur la place Taksim à Istanbul. Cette réforme doit entrer en vigueur dès 2019 et permet à Erdogan d'envisager de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2029. Les irrégularités constatées par les observateurs internationaux ont poussé la Commission à demander l'ouverture d'une enquête sur le référendum. Le Président Turc a quant à lui déclaré son intention de tenir un autre référendum pour le rétablissement de la peine de mort. Une situation qui affaiblit un peu plus les relations UE-Turquie.



► Cette réforme permettra aussi un meilleur contrôle des transactions commerciales, notamment sur internet. Le 23 avril 2013, à Istres, un jeune homme de 19 ans ouvre le feu sur des inconnus à l'aide d'un fusil d'assaut de type « kalachnikov » tuant 3 personnes. Durant son interrogatoire, il a indiqué avoir acquis une arme « neutralisée » ainsi que des pièces nécessaires à sa réactivation sur des sites internet, le tout payé par carte bancaire Visa et livré au domicile de sa mère. Un exemple qui illustre bien pourquoi ce contrôle est nécessaire.

IL EST IMPORTANT DE NE PAS FAIRE D'AMALGÂME ENTRE UTILISATEURS LÉGAUX ET TERRORISTES EN PUISSANCE

Le respect de la liberté des utilisateurs légaux ne doit pas être entravé. Le PPE s'est particulièrement démené pour que les utilisateurs légaux d'armes à feu ne soient pas impactés par cette nouvelle législation. La proposition initiale de la Commission européenne était très vague et beaucoup trop restrictive. Elle prévoyait un nombre considérable de dispositions contraires aux intérêts des chasseurs et des tireurs sportifs et faisait un parallèle idiot entre la chasse et le risque terroriste. C'est pourquoi il a fallu profondément modifier le texte.

Le texte définitif se consacre désormais à ce qui aurait dû être son unique objet : le risque terroriste et la détention d'armes de guerre.

Les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les musées ne sont pas des criminels! Ils pourront donc librement conserver leurs armes ou en acheter d'autres, à condition que leur pays de résidence les y autorise.

AGENDA

Le texte doit encore être adopté formellement par le Conseil des ministres de l'UE.

Les Etats membres auront **15 mois pour transposer les nouvelles règles dans la législation nationale et 30 mois pour introduire le nouveau système de partage des informations.**

Le saviez-vous ?

Les armes sont classées selon trois catégories : A, B et C.

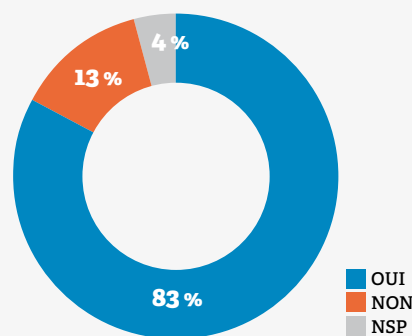
Les armes à feu de catégorie A sont interdites à l'usage civil, à l'exception de certains types de particuliers.

Les armes à feu de catégorie B nécessitent une « autorisation » et les détenteurs d'armes à feu de catégorie C doivent déclarer leur propriété mais n'ont pas besoin d'autorisation.

Réponses aux questions de la semaine

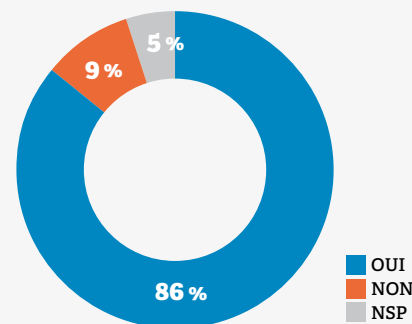
→ SONDAGE MENÉ DU 7 AU 21 MARS

Pensez-vous qu'il faille créer une Europe à deux vitesses, avec un cercle très intégré autour d'une zone euro renforcée et un deuxième cercle moins intégré, organisé autour du marché unique pour redonner un souffle à l'Union européenne ?



→ SONDAGE MENÉ DU 14 AU 21 FÉVRIER

En 2014, les pays de l'OTAN s'étaient donnés comme objectif d'allouer 2 % de leur PIB à leur défense d'ici 2014. En 2016, seuls 5 pays sur 28 ont respecté cet engagement (USA, Estonie, Grèce, Pologne et Royaume-Uni). Les USA à eux seuls supportent 3/4 de dépenses militaires de l'OTAN. Pensez-vous que tous les pays de l'UE membres de l'OTAN devraient atteindre ces 2 % ?





Elections législatives anticipées au Royaume-Uni

Theresa May, pour consolider sa position lors des négociations sur le Brexit, a annoncé des élections législatives anticipées le 8 juin prochain. Elle ne dispose aujourd'hui que de 330 sièges sur 650 aux Communes et estime qu'avec ces législatives, elle aura une forte majorité.

CONTACTER
PHILIPPE JUVIN

Au Parlement européen

Tél. : +32(0)2 28 45199
Fax. : +32(0)2 28 49199
Parlement européen
60 rue Wiertz
AS 13 E 217,
1047 Bruxelles
Belgique

La lettre d'information parlementaire de **Philippe Juvin**

Retour en images*

1. Philippe Juvin vote lors de la session plénière de mars.
2. Philippe Juvin lors de la venue au Parlement européen d'un groupe du 92.
3. Philippe Juvin en compagnie de Brice Hortefeux (député européen) le 20 avril dernier à Clermont Ferrand pour comparer le système de santé français aux autres systèmes de santé européens.
4. Philippe Juvin s'est rendu en compagnie de Sophie Deschiens (Conseillère régionale et Maire adjointe à Levallois), le jeudi 20 avril dernier au lycée Leonard de Vinci de Levallois pour présenter son travail d'eurodéputé à une classe de 1^{re} ES.



Vous m'avez interrogé sur des sujets européen plusieurs fois, je me permets en retour de vous informer de mon actualité européenne.

Elle vous sera adressée régulièrement. En aucun cas, vos coordonnées ne seront communiquées à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Philippe Juvin à l'adresse électronique philippejuvin92@gmail.com.

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette liste de diffusion, merci de renvoyer « désinscription » à l'adresse suivante : philippejuvin92@gmail.com

Retrouvez toute mon actualité sur www.philippejuvin.fr